

ÉDITORIAL**CNRS : un organisme d'avenir**

La réforme Larroutou conduisait à nier l'existence des départements scientifiques en tant qu'organismes de la recherche au plan national et à favoriser une régionalisation au moyen des DIR. Le SNCS avait dénoncé cette vision qui aurait affaibli l'organisme et il a voté contre ce projet au Conseil d'administration (CA). Lors du dernier CA, nous avons pris acte du changement annoncé par la nouvelle présidente du CNRS qui, notamment, redonne leur rôle aux CSD. Leur élection est un enjeu important. Ils doivent contribuer à l'élaboration de la politique scientifique de l'organisme. Leur nouveau contour issu de la réforme Larroutou ne clarifie pas l'organisation du CNRS. On peut se demander si l'énorme département MIPPU qui inclue deux départements adossés sur les deux instituts nationaux (INSU, IN2P3) est vraiment opérationnel. La distinction entre département vertical, oblique et horizontal n'est pas des plus simple. Aux trois départements verticaux, dont les contours ont peu changé (chimie, vivant, SHS), s'ajoutent un département dit « transversal » devenu « oblique » (Ingénierie) et un transversal EDD. Le département STIC créé en 2000 comme priorité nationale a disparu. EDD est le seul véritablement transversal, l'interdisciplinarité y est un enjeu majeur. Sa création sera une chance pour la recherche dès lors que toutes les communautés scientifiques dialogueront dans un esprit constructif. Les nouveaux CSD sont appelés à jouer un rôle important pour définir la politique de leur département mais aussi organiser un dialogue constructif entre départements. Il faudra se donner les moyens de faire fonctionner l'interdisciplinarité avec l'apport de l'ensemble des disciplines. Améliorer le fonctionnement et la gestion des unités est un enjeu pour lequel nous serons attentifs. Nous devons mener le débat et apporter des propositions constructives.

Le « Pacte pour la recherche » peut complètement déstabiliser le CNRS. Il est donc important d'élire des candidats qui agiront pour augmenter des crédits de l'organisme, seuls garants d'une politique scientifique indépendante ; maintenir le Comité national de la recherche scientifique, seul garant d'une évaluation transparente, collégiale de qualité et améliorer les salaires et les carrières des chercheurs et des ITA, seuls garants de l'attractivité des métiers de la recherche.

Patrick Monfort,
membre du bureau national du SNCS

**BI SPECIAL
ELECTIONS CSD**

**Votez et faites voter pour
les candidats présentés
par le SNCS-FSU
et le SNESUP-FSU**

SOMMAIRE**BI 477 AVRIL 2006****> Elections des CSD****PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS****2****CANDIDATS PRESENTES PAR LE SNCS ET LE SNESUP****8**

> Directeur de la publication : Jacques Fossey **> Comité de rédaction :** Bureau national du SNCS
> Secrétaire de rédaction : Laurent Lefèvre **> Concepteur graphiste :** Stéphane Bouchard
> Le Bulletin d'Information (BI) est publié par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92 195 Meudon Cedex - Tél.: 01 45 07 58 70 - Télécopie: 01 45 07 58 51 - Mail : sncs@cnrs-bellevue.fr - Site Web : www.sncs.fr **> ISSN :** 0755-2874.

LE CNRS, UN ORGANISME D'AVENIR

Composés de 24 membres dont 12 élus (5 A, 4 B et 3 C) et 12 nommés, les conseils scientifiques de département (CSD) procèdent à l'analyse scientifique de leur domaine et assistent les directeurs des départements scientifiques. Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU présentent des candidats en collège A et B dans les 8 nouveaux départements ainsi qu'en collège C dans la plupart des CSD. La date limite de vote est fixée au 9 mai 2006.

Profession de foi commune des candidats présentés par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU dans les départements MIPPU, Chimie, Vivant, Homme et société, EDD et Ingénierie

L'organisation du système de recherche publique que nous défendons est remise en cause par le vote de la loi « Pacte pour la recherche ». Celle-ci va provoquer l'embauche massive de CDD et accroître la précarité, comme la loi de « modernisation sociale » avec, notamment, le contrat de première embauche (CPE), que nous refusons. Le gouvernement met en place de nouvelles structures telles que l'agence nationale de la recherche (ANR), l'agence d'évaluation de la recherche et de l'en-

seignement supérieur (Aeres), les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres), les pôles de compétitivité... qui limitent la recherche publique à certaines thématiques, et restreignent la nécessaire liberté de recherche des chercheurs et enseignants-chercheurs.

Le besoin d'une cohésion scientifique au niveau national est plus nécessaire que jamais, y compris dans la perspective européenne. Cette cohésion ne peut être assurée université par université et

encore moins par l'ANR, qui place les recherches fondamentales sous la coupe du pouvoir politique.

C'est pourquoi nos deux syndicats proposent une orientation qui redonne l'initiative aux organismes de recherche et aux établissements universitaires.

Sur le rôle du CNRS

Le CNRS est un organisme national multidisciplinaire qui a vocation, en coopération avec les autres établissements publics de recherche

>>>

Sur le rôle du département Vivant

Le département du Vivant regroupe des disciplines et des interfaces qui sont en très rapide développement. Les recherches dans ce domaine deviennent très coûteuses. Les retombées potentielles sont de plus en plus proches des recherches fondamentales. Paradoxalement, nous assistons à la sacralisation des applications de la recherche en sciences de la vie, à cause d'idéologies qui ne reconnaissent à la science que la valeur marchande de ses retombés pratiques. Sans nier leur intérêt évident, nous devons défendre de manière intransigeante la recherche fondamentale, qui répond aux besoins cognitifs de notre espèce, et qui de plus est la source des grandes avancées à l'origine de toute sorte d'application. La même idéologie conformiste et mercantile est à l'origine de l'affaiblissement du CNRS et de l'Inserm. Une œuvre systématique de dénigrement et de mensonges a cherché à accréditer l'idée d'un CNRS noyauté par les paresseux et les médiocres, pachydermiques et inutiles. Ceci est faux et méprisant pour le travail de plusieurs générations d'ITA, de chercheurs et de doctorants.

Les élus présentés par le SNCS et le SNESUP-FSU doivent défendre de manière forte la qualité des recherches et l'importance de la notion de découverte en Sciences de la Vie. L'excellence est une valeur de progrès et de justice qui ne doit pas tenir compte des origines sociales ni des intérêts particuliers. C'est pourquoi les laboratoires doivent disposer des moyens nécessaires à leurs besoins, en toute transparence. Le CSD Vivant doit être un lieu de grande réactivité scientifique, pour l'identification en temps réel des thèmes émergents en sciences de la vie et dans leurs domaines d'interface avec les autres sciences. Au-delà des intérêts disciplinaires, le conseil doit se faire l'écho des nouveautés auprès du directeur du département, pour solliciter les décisions rapides et les investissements nécessaires. Notre volonté à assurer cette fonction de veille et de conseil est réelle. Cependant, il est indispensable que soit rendue au CNRS l'assise financière adéquate à la mise en place de projets ambitieux dans les sciences du vivant.

>>>

(universités, EPST, Epic...), à soutenir le progrès sur tout le front des connaissances. Il doit favoriser le développement de toutes les disciplines, mais l'accent doit être mis sur leurs interactions au sein de l'organisme et avec les autres établissements.

Le CNRS doit aussi faciliter l'émergence de nouvelles thématiques. Il doit organiser les relations avec le secteur économique et sociétal. L'ampleur de la tâche implique une profonde remise en cause de l'organisation du CNRS mise en place par l'ancienne direction, qui a conduit à un affaiblissement de l'organisme et fait planer de graves dangers pour son avenir.

Les partenariats avec les universités doivent être équilibrés. Cela suppose que celles-ci aient la maîtrise de leur budget de recherche et fassent évaluer l'ensemble de leurs laboratoires par une instance nationale construite sur le modèle du Comité national de la recherche scientifique.

Le « Pacte pour la recherche » impose le pilotage de la recherche par les pouvoirs politique et économique. Dans ce cadre, le rôle des organismes de recherche se cantonnerait à fournir les infrastructures et les personnels sur des thèmes décidés par l'ANR. Ce système engendre des laboratoires, aveugles sur leur avenir, et fonctionnant avec de nombreux CDD financés par l'ANR.

Les laboratoires perdent une partie de leur temps pour répondre aux appels d'offres de l'ANR afin d'obtenir des crédits nécessaires à la réalisation de projets qui devraient être financés par les crédits de base du laboratoire. Il conviendrait que, lors de la contractualisation, le CNRS ait les moyens de s'engager sur quatre ans pour financer les laboratoires dont le projet a été évalué positivement. Les moyens de l'ANR devraient donc être

reversés aux établissements pour financer principalement les coopérations inter-organismes.

Sur le rôle des CSD

Situés auprès de chaque directeur de département scientifique, les CSD, avec le Conseil scientifique du CNRS (CS) et les sections du Comité national, doivent jouer un rôle majeur dans l'élaboration de la politique scientifique du CNRS, à laquelle les laboratoires doivent être étroitement associés.

Dans le cadre de leurs missions, nous demandons que les CSD interviennent sur les points suivants :

La prospective et la conjoncture

Les CSD doivent avoir une analyse de l'ensemble des disciplines à partir de la conjoncture et de la prospective faites par chaque section du Comité national. Ils organiseront la synthèse des rapports des sections et des colloques ou débats thématiques. Ils feront des recommandations au Conseil scientifique du CNRS pour l'élaboration de sa politique scientifique.

L'avis du CS sur les postes ouverts au concours devra être précédé

d'une analyse des CSD dans leurs champs disciplinaires.

Les partenariats

Les CSD doivent proposer les thèmes et modes de ces coopérations. Ils doivent clarifier le rôle de chaque partenaire (organisme, université...). Selon les sujets traités, ils inviteront à leurs réunions des membres d'autres CSD ou de conseils scientifiques d'autres établissements.

Les laboratoires

Les CSD doivent examiner les créations et fermetures de laboratoires, dès lors qu'il y a divergence entre l'avis de la section du Comité national et celui de la direction du CNRS. Les élus défendront les regroupements de laboratoires faits sur une base scientifique et avec l'accord des personnels. Les CSD se prononceront aussi sur les groupes de recherche (GDR) ainsi que sur la politique d'équipements lourds et mi-lourds.

Les demandes de moyens

Au moment où les grands pays programment un fort accroissement de la recherche, les CSD s'engageront totalement pour demander

>>>

Le rôle du département Environnement et développement durable

Le département scientifique « Environnement et développement durable » (EDD) est le seul département véritablement transversal du CNRS, l'interdisciplinarité y est un enjeu majeur. La création de ce nouveau département sera une chance pour la recherche dans ce domaine dès lors que toutes les communautés scientifiques de nombreuses disciplines dialogueront dans un esprit constructif.

Le CSD est appelé à jouer un rôle important pour organiser ce dialogue et accompagner la mise en place de ce nouveau département en veillant à faire fonctionner l'interdisciplinarité. Il devra veiller à la prise en compte de l'ensemble des disciplines concernées. Ceci constitue l'objectif majeur de notre mandat d'élus du CSD EDD notamment dans le cadre de la réflexion prospective.

Structurer le fonctionnement et répondre aux différentes questions que pose la création de ce département par rapport à la gestion des personnels et des unités est aussi un enjeu pour lequel nous serons attentifs afin de mener le débat avec vous et d'apporter des propositions constructives.

>>>

les moyens nécessaires en emplois statutaires et crédits ; c'est une question de survie pour la plupart des laboratoires. Dans cette logique, les CSD donneront leur avis sur les critères de distribution des crédits et d'attribution de postes d'ITA aux laboratoires. ●

Le département ingénierie

Ce département rassemblera des domaines de recherche qui depuis 2000 étaient menés dans des départements différents. La communauté scientifique que le CSD représente souhaite à juste titre que soient clarifiées les orientations et la politique scientifique de ce nouveau département.

Le CSD sera le lieu pour débattre de ces orientations en veillant à un traitement équitable de l'ensemble des forces et en sortant de la dialectique géométrique qui oppose disciplines « verticales » et recherches « horizontales » sur objet. Le conseil devra être attentif au développement des connaissances dans les champs scientifiques qui sont propres à notre département tout en affirmant le caractère intrinsèquement interdisciplinaire d'une science qui a le souci d'applicabilité.

Du fait même des thématiques du département ingénierie, les activités de recherche accompagnent et anticipent des réalisations innovantes concrétisées par les industriels. Les coopérations avec le secteur économique sont amenées à se développer avec la mise en place des pôles de compétitivité, des labels Carnot et autres mesures fiscales en faveur de l'innovation. Le CSD devra être attentif à ces évolutions et s'assurer qu'elles soient accompagnées d'une recherche fondamentale de qualité.

LE CNRS, UN ORGANISME D'AVENIR

Cette profession de foi décrit les spécificités du département Physique nucléaire et physique des particules et rappelle le bilan des élus sortants.

Profession de foi des candidats du département Physique nucléaire et physique des particules présentés par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU

Le CNRS, un organisme d'avenir

L'organisation du système de recherche publique que nous défendons est remise en cause par le vote de la loi « Pacte pour la recherche ».

Cette loi va provoquer l'embauche massive de CDD. Le contexte est marqué par le vote de la loi de modernisation sociale, la suppression de la limite d'âge CR2 et le contrat de première embauche (CPE), que nous refusons. Le gouvernement met en place de nouvelles structures telles que l'agence nationale de la recherche (ANR), l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), les pôles de compétitivité... qui limitent la recherche publique à certaines thématiques, et restreignent la nécessaire liberté de recherche des chercheurs et enseignants-chercheurs

Alors que la recherche publique française a besoin d'une cohésion scientifique au niveau national, y compris dans la perspective européenne, la nouvelle organisation du CNRS mise en place par l'ancienne direction a conduit à un affaiblissement de l'organisme et fait planer de graves dangers pour l'avenir si elle n'est pas profondément remise en cause.

C'est pourquoi nos deux syndicats proposent une orientation qui redonne l'initiative aux organismes

de recherche et aux établissements universitaires.

Sur le rôle du CNRS

La cohésion et le développement de notre système de recherche ne peut être assurée université par université et encore moins par l'ANR, qui place les recherches fondamentales sous la coupe du pouvoir politique.

Le CNRS est un organisme national multidisciplinaire qui a vocation, en coopération avec les autres établissements publics de recherche (universités, EPST, EPIC...), à soutenir le progrès sur tout le front des connaissances. Il doit favoriser le développement de toutes les disciplines, mais l'accent doit être mis sur leurs interactions interdisciplinaires au sein de l'organisme et avec les autres établissements.

Le CNRS doit aussi faciliter l'émergence de nouvelles thématiques. Il doit organiser les relations avec le secteur économique et sociétal.

Les partenariats avec les universités doivent être équilibrés. Cela suppose que celles-ci aient la maîtrise de leur budget de recherche et fassent évaluer l'ensemble de leurs laboratoires par une instance nationale construite sur le modèle du Comité national de la recherche scientifique.

Le « Pacte pour la recherche » impose le pilotage de la recherche par les pouvoirs politique et économique. Dans ce cadre, le rôle des

>>>

>>>

organismes de recherche se cantonnera à fournir les infrastructures et les personnels sur des thèmes décidés par l'ANR. Ce système engendre des laboratoires, aveugles sur leur avenir, et fonctionnant avec de nombreux CDD financés par l'ANR. Les laboratoires perdent une partie de leur temps pour répondre aux appels d'offres de l'ANR afin d'obtenir des crédits nécessaires à la réalisation de projets qui devraient être financés par les crédits de base du laboratoire.

Il conviendrait que, lors de la contractualisation, le CNRS ait les moyens de s'engager sur quatre ans pour financer les laboratoires dont le projet a été évalué positivement. Les moyens de l'ANR devraient donc être reversés aux établissements pour financer principalement les coopérations inter-organismes.

Sur le CSD PNPP

« Le CSD conseille et assiste le directeur du département dans la préparation et la mise en place de la politique scientifique ; il est consulté sur les grandes lignes de l'action du directeur et il émet des recommandations générales sur les recrutements à venir, tant dans les corps des chercheurs que dans ceux des ITA. »

Au cours du précédent mandat, les élus SNCS ont cherché à faire jouer leur rôle aux CSD. En particulier, ils ont émis de fortes réserves sur la restructuration du CNRS mais aussi sur le projet de loi « Pacte pour la recherche » et ses conséquences. Ils se sont engagés dans le débat sur le rapprochement DAPNIA-IN2P3, ont dénoncé la diminution du nombre d'ITA dans le département.

Enfin, ils ont pleinement participé aux différents travaux communs du Comité National. Néanmoins, l'efficacité des interventions du CSD-PNC a été affaiblie par l'ambiguïté de son rôle par rapport au Conseil scientifique de l'IN2P3.

Le CSD participera au suivi stratégique et à l'analyse de la conjoncture notamment pour les thèmes interdisciplinaires. Une réflexion sur les perspectives d'évolution concernant les fonctionnements d'ensemble, les structures, les articulations avec les autres disciplines, ou au niveau européen doit aussi être menée.

En particulier, nous nous proposons, dès le début de notre mandat, d'établir clairement, en liaison avec le CS et le CS de l'IN2P3 et la section O3 du CNRS, le champ d'action du CSD. Il s'agira alors :

- Au niveau du département, d'infléchir si nécessaire une politique trop opaque et trop arbitraire s'appuyant par exemple sur un recours massif au coloriage et/ou fléchage de

actuelle (IN2P3/PNPP dans/à côté de MIPPU) semble illisible et inefficace à beaucoup. Par ailleurs, un rapprochement avec le DAPNIA sera peut-être à nouveau d'actualité.

Dans tous les cas, nous nous efforcerons de recueillir et transmettre les informations et de faire des propositions publiques issues des discussions au sein de la communauté.

Enfin, la simplification des procédures administratives, voulue par tous au CNRS, reste encore un vœu pieux et nous tenterons de « faire avancer le dossier ».

Le CSD se prononcera aussi sur les groupes de recherche (GDR) ainsi que sur la politique d'équipements lourds et mi-lourds.

- Au niveau national, de minimiser au maximum l'effet destructeur pour la recherche fondamentale de la création de l'ANR et plus généralement, du « Pacte pour la recherche ». Ce pacte, dénoncé par un grand nombre d'entre nous, va bientôt rentrer dans les faits. Il sera de notre responsabilité d'en limiter les effets les plus pervers.

- Partenariats et Europe : Des relations fortes avec les Universités et avec les disciplines connexes doivent être développées. Le CSD devra analyser les thèmes et modes de ces coopérations, ainsi que les perspectives européennes. Selon les sujets traités, il invitera des membres d'autres CSD ou de conseils scientifiques d'autres organismes nationaux ou européens.

- Pour les demandes de moyens, au moment où les grands pays programment un fort accroissement de la recherche, le CSD s'engagera totalement pour obtenir les moyens nécessaires en emplois statutaires et crédits. Dans cette logique, le CSD donnera son avis sur les critères de distribution des crédits aux laboratoires. ●

E t a b l i r

le champ d'action du CSD

postes, une classification non-argumentée des laboratoires, une gestion budgétaire confidentielle, etc.

L'avis du CS sur les postes ouverts au concours devra être précédé d'une analyse par le CSD dans son champ disciplinaire. Nous nous appuierons pour cela sur une information/communication la plus transparente et la plus large possible en réponse à une gestion actuelle marquée par l'absence de transparence,

- Au niveau du CNRS, d'œuvrer pour une meilleure structuration de l'organisme (remise à plat de la « réforme Laroutourou »).

En ce qui concerne l'existence et la pérennité de l'Institut, la structure

POUR L'AVENIR DU DÉPARTEMENT PLANÈTE ET UNIVERS

Cette profession de foi du CSD Planète et univers précise les spécificités de ce département notamment ses relations avec l'Insu et les autres départements.

Profession de foi des candidats du département Planète et univers présentés par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU

Au sein de chaque département du CNRS, le conseil scientifique conseille le directeur du département dans la préparation et la mise en oeuvre de la politique scientifique du centre dans son domaine et il est consulté sur les grandes lignes d'action du département. Il débat des orientations de la politique de l'emploi scientifique du département, et est consulté sur les créations et suppressions d'unités lorsqu'il y a divergence entre les avis des sections et la position de la Direction scientifique du département. Dans le cas du département Planète et Univers, le conseil scientifique du département fait aussi partie du Conseil scientifique de l'INSU, au sein duquel il sera appelé à débattre de la politique scientifique de l'Institut et de sa programmation. Il faut d'ailleurs souligner que c'est cette particularité qui permet d'avoir, au sein du département scientifique MIPPU, 3 CSD : celui de PU - pour lequel vous avez demandé à voter - celui de PNPP et celui de MIPPU à proprement parler.

Au cours du mandat du précédent CSD SDU, les élus SNCS se sont efforcés d'assurer la transparence des débats, en organisant la transmission des informations sur les listes intersyndicales des sections du Comité national de la recherche scientifique (CN), et en essayant de se faire l'écho des points de vue des personnels de la Recherche. Nous nous engageons à remplir encore mieux ce rôle, notamment au niveau du CS-INSU, dont la fonction n'est pas toujours bien comprise, alors

qu'il a un rôle consultatif essentiel (directement ou via ses commissions spécialisées) sur les programmes et gros équipements initiés, coordonnés et gérés par l'INSU. Les candidats soutenus par le SNCS représentent différents domaines des Sciences de la Planète et de l'Univers. Cependant aucun ne se présente pour défendre les intérêts liés à sa spécialité scientifique. Au contraire, nous souhaitons soutenir conjointement des disciplines fortes et une interdisciplinarité sans cloisonnement. Cela nécessite de défendre l'autonomie des laboratoires, grâce à un soutien de base leur permettant de mener à bien la politique scientifique qu'ils ont élaborée en accord avec les instances d'évaluation. Dans la nouvelle architecture du CNRS qui émerge des turbulences récentes, le CSD PU aura à se préoccuper des relations du département Planètes et Univers avec MIPPU et avec les départements transverses EDD et Ingénierie. Ce sont des points sur lesquels nous serons vigilants.

Le CNRS, un organisme d'avenir

L'organisation du système de recherche publique que nous défendons est remise en cause par le vote de la loi « Pacte pour la recherche ». Celle-ci va provoquer l'embauche massive de CDD et accroître la précarité, comme la loi de « modernisation sociale » avec, notamment, le contrat de première embauche (CPE), que nous refusons. Le gouvernement met en place de nouvelles structures telles que l'agence nationale de la recherche (ANR), l'agence d'évalua-

tion de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres), les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres), les pôles de compétitivité... qui limitent la recherche publique à certaines thématiques, et restreignent la nécessaire liberté de recherche des chercheurs et enseignants-chercheurs. Le besoin d'une cohésion scientifique au niveau national est plus nécessaire que jamais, y compris dans la perspective européenne. Cette cohésion ne peut être assurée université par université et encore moins par l'ANR, qui place les recherches fondamentales sous la coupe du pouvoir politique. C'est pourquoi nos deux syndicats proposent une orientation qui redonne l'initiative aux organismes de recherche et aux établissements universitaires.

Sur le rôle du CNRS

Le CNRS est un organisme national multidisciplinaire qui a vocation, en coopération avec les autres établissements publics de recherche (universités, EPST, Epic...), à soutenir le progrès sur tout le front des connaissances. Il doit favoriser le développement de toutes les disciplines, mais l'accent doit être mis sur leurs interactions au sein de l'organisme et avec les autres établissements. Le CNRS doit aussi faciliter l'émergence de nouvelles thématiques. Il doit organiser les relations avec le secteur économique et sociétal. L'ampleur de la tâche implique une profonde remise en cause de l'organisation du CNRS mise en place par l'ancienne direction, qui a conduit à un

>>>

>>>

affaiblissement de l'organisme et fait planer de graves dangers pour son avenir. Les partenariats avec les universités doivent être équilibrés. Cela suppose que celles-ci aient la maîtrise de leur budget de recherche et fassent évaluer l'ensemble de leurs laboratoires par une instance nationale construite sur le modèle du CN.

Le « Pacte pour la recherche » impose le pilotage de la recherche par les pouvoirs politique et économique. Dans ce cadre, le rôle des organismes de recherche se cantonnerait à fournir les infrastructures et les personnels sur des thèmes décidés par l'ANR. Ce système engendre des laboratoires, aveugles sur leur avenir, et fonctionnant avec de nombreux CDD financés par l'ANR. Les laboratoires perdent une partie de leur temps pour répondre aux appels d'offres de l'ANR afin d'obtenir des crédits nécessaires à la réalisation de projets qui devraient être financés par les crédits de base du laboratoire. Il conviendrait que, lors de la contractualisation, le CNRS ait les moyens de s'engager sur 4 ans pour financer les laboratoires dont le projet a été évalué positivement. Les moyens de l'ANR devraient donc être reversés aux établissements pour financer principalement les coopérations inter-organisme.

Sur le rôle des CSD

Situés auprès de chaque directeur de département scientifique, les CSD, avec le Conseil scientifique du CNRS (CS) et les sections du CN, doivent jouer un rôle majeur dans l'élaboration de la politique scientifique du CNRS, à laquelle les laboratoires doivent être étroitement associés. Les CSD doivent proposer les thèmes et modes de ces coopérations. Ils doivent clarifier le rôle de chaque partenaire (organisme, université...). Selon les sujets traités, ils inviteront à leurs réunions des membres d'autres CSD ou de conseils scientifiques d'autres établissements. ●

PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS SNCS EN COLLÈGE C

Depuis quatre ans, le SNCS syndique des ITA. Ces élections permettront de présenter des candidats et de faire connaître ses revendications et ses analyses concernant les spécificités des missions des ITA au sein des laboratoires.

Profession de foi des candidats présentés par le SNCS et le Snesup

Des ingénieurs se syndiquent au SNCS pour être représentés au sein de la FSU, première fédération de la fonction publique.

Le SNCS s'attache à défendre une politique de recherche fondamentale forte, seul véritable support de l'innovation, de la croissance et créateur d'emplois.

Dans le même temps et dans le même but, le SNCS entend défendre l'ensemble du personnel de l'établissement actuellement confronté à la double exigence de qualifications accrues et de diversifications des tâches, à la multiplication des statuts et à la précarisation de l'emploi.

Le SNCS se présente à vous pour les élections aux conseils scientifiques de département, en défendant le principe d'une véritable prise en compte de la contribution des ITA à la vie scientifique des laboratoires. Ceci devant se traduire par :

- la consultation systématique et la prise en compte des avis des ingénieurs, techniciens et agents qualifiés lors de la mise en place de

projets nécessitant leurs participations et lors des évaluations des structures ;

- le droit à la publication et à la propriété intellectuelle, en fonction de la réelle contribution de l'agent ;

- l'instauration d'une évaluation rigoureuse, contextuelle, transparente de l'activité et des fonctions de l'agent, incluant la reconnaissance systématique de l'accumulation des compétences professionnelles ;

- la mise en place d'un plan de carrière pour chaque agent, plan intégré dans la stratégie du laboratoire en particulier via l'adéquation entre la formation personnelle de l'ITA et le projet scientifique du laboratoire ou de la discipline.

Pour le SNCS, la défense de la recherche fondamentale passe aussi par celle des ITA, par la reconnaissance pleine et entière – en particulier au niveau de leur déroulement de carrière – de leur rôle dans le processus collectif qu'est la recherche. ●

Prendre en
compte la
contribution des
ITA à la vie
scientifique
des laboratoires

Election des représentants des personnels aux conseils scientifiques de département du CNRS – 2 006

Candidats

présentés par le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU

Mathématiques, informatique, physique, planète et univers

Collège A

Alain Couret, section 5, Toulouse
Alain Fort, section 4, Strasbourg
Jean-Marie Maillard, section 2, Jussieu
Alain Polian, section 5, Paris
Jean-Luc Sauvageot, section 1, Paris

Collège B

Eric Buffenoir, section 2, Montpellier
Karine Dumesnil, section 6, Nancy
Mathieu Kociak, section 5, Orsay
Alexandre Matzkin, section 4, Grenoble

Collège C

Alain Coulais, section 17, Meudon observatoire
Françoise-Claude Foy, section 17, Lyon
François Brisset, Chatillon

Planète et univers

Collège A

Michel Boer, section 17, Sophia Antipolis
Etienne Deloule, section 18, Nancy
Catherine Jeandel, section 19, Toulouse
Christophe Monnin, section 18, Toulouse
Denis-Didier Rousseau, section 19, Montpellier

Collège B

Sandrine Anquetin, section 20, Grenoble
Michel Marcelin, section 17, Marseille
Etienne Ruellan, section 18, Valbonne
Michel de Saint-Blanquat, section 18, Toulouse

Physique nucléaire et physique des particules

Collège A

Jacques Dumarchez, section 3, Paris
Philippe Ghez, section 3, Annecy
Charling Tao, section 3, Marseille

Collège B

Denis Jouan, section 3, Orsay
Frédéric Kapusta, section 3, Orsay
Anne Lefebvre-Schuhl, section 3, Orsay

Chimie

Collège A

Jean-Claude Beloel, section 16, Orléans
Eric Gaffet, section 14, Belfort
Jean Michel Guenet, section 11, Strasbourg
Michel Pfeffer, section 14, Strasbourg
Patrick Simon, section 15, Orléans

Collège B

Dorothée Berthomieu, section 14, Montpellier
Anne Mercier, section 12, Marseille
Jean-Christophe Gimel, section 11, Le Mans
Jean-Christophe Loison, section 13, Talence

Mvant

Collège A

Giuseppe Baldacci, section 22, Orsay
Mireille Besson, section 27, Marseille
Marie-Louise Cariou, section 29, Gif
Marc-Henri Lebrun, section 28, Lyon
Marc Moreau, section 26, Toulouse

Collège B

Françoise Bossy-Muscatelli, section 22, Marseille
Daniel Brethes, section 23, Bordeaux
Dominique Croix, section 24, Lille
Hélène Moné, section 29, Perpignan

Collège C

Ahmed El Marjou, section 23, Paris
Mazeyar Izadpanah, section 28, Orsay
Robert Rousic, section 21, Marseille

Homme & Société

Collège A

Jean-Philippe Beja, section 40, Paris
Hélène Hawad-Claudot, section 38, Aix
Christian Hudelot, section 34, Villejuif
Philippe Régnier, section 35, Lyon
Christian Topalov, section 36, Paris

Collège B

Olivier Coutard, section 39, Paris
Randi Deguilhem, section 33, Aix
Emmanuel Négrier, section 40, Montpellier
Isabelle Sidera, section 31, Nanterre

Homme & Société

Collège C

Eliane Daphy, section 38, Ivry
Gilliane Lefebvre, section 31, Paris
Richard Walter, section 34, Nanterre

Environnement et développement durable

Collège A

Jean-Christophe Auffray, section 29, Montpellier
Josette Garnier, section 20, Paris
Joël Guiot, section 20, Aix en Provence
Yolène Thomas, section 23, Lyon
Christiane Weber, section 39, Strasbourg

Collège B

Minh Ha Duong, section 37, Nogent sur Mame
Véronique Martin Jezequel, section 29, Nantes
José-Miguel Sanchez-Perez, section 20, Toulouse
Gérard Thouzeau, section 19, Brest

Collège C

Etienne Muller, section 20, Toulouse
Jean-Marie Dewarumez, section 19, Lille
Odile Poncy, section 29, Paris

Ingénierie

Collège A

Marise Bafleur, section 8, Toulouse
Jean Pierre Le cadre, section 7, Rennes
Stéphane Pasquiers, section 10, Orsay

Collège B

Yvan Segui, section 10, Toulouse
Claude Verdier, section 9, Grenoble
Catherine Bru-Chevallier, section 8, Lyon
Dimitri Peaucelle, section 7, Toulouse
Pascale Royer, section 9, Grenoble
Christian Tenaud, section 10, Orsay

Collège C

Marie-Françoise Castaing, section 7, Orsay
Jean-Luc Oms, section 7, Montpellier
Elisabeth Piotelat, section 7, Orsay